

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC
(*Le Figaro*, 14 février 1912)
(*Le Temps*, 14 février 1912)
(*Les Annales coloniales*, 15 février 1912)

L'assemblée générale constitutive de cette société a eu lieu le 12 février 1912.

Les actionnaires de cette société, essentiellement française, fondée au capital de dix millions de francs, par onze des principaux établissements de la place de Paris, après avoir vérifié la sincérité de la déclaration de souscription et de versement faite suivant acte reçu par M^e Bossy, notaire à Paris, le 10 février 1912, réunis au siège social, 3, rue d'Antin, le 12 courant à 3 heures, ont nommé leurs douze premiers administrateurs, savoir :

1 et 2. MM. Gaston Griolet, vice-président de la Compagnie du chemin de fer du Nord [administrateur (1910), puis président (1915-1930) de la Banque de Paris et des Pays-Bas], 97, avenue Henri-Martin, Paris, et Édouard Dupasseur ¹, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], 3, rue d'Antin, représentant la Banque de Paris et des Pays-Bas ;

3. M. Jules Charles-Roux, vice-président de la Compagnie du canal de Suez, 4, rue Auber, Paris, représentant la Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts ;

4. M. Camille Krantz ², ancien ministre, 226, boulevard Saint-Germain, Paris, représentant le Comptoir national d'escompte de Paris ;

5. M. Arsène Henry, ambassadeur de France, 11, rue de l'Université, Paris, représentant la Banque impériale ottomane ³ ;

6. M. Henri Guernaut, sous-gouverneur honoraire de la Banque de France, 8, rue de Florence, Paris, représentant la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France [SG] :

¹ Ancien de la Banque française de l'Afrique du Sud, Édouard Dupasseur devient ensuite sous-directeur (1901), puis directeur (1904) de la Banque de Paris et des Pays-Bas, qu'il représente à la Société immobilière du Maroc (président)(1905), à la Cie du Gaz de Paris (1907), à la Compagnie du gaz et régie des eaux de Tunis (1909), aux Mines de Fedj-el-Adoum (1911), à la Cie générale du Maroc (1912), aux Mines du Guergour (1913)... Il décède en octobre 1913.

² Camille Krantz (1848-1924) : polytechnicien, député des Vosges (1891-1910), ministre des Travaux publics (nov. 1896-mai 1899), administrateur du Comptoir national d'escompte de Paris (1900), son représentant au conseil de nombreuses sociétés. Voir Qui êtes-vous ? :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Qui_etes-vous-1924-Maroc.pdf

³ Banque impériale ottomane : établissement franco-anglais fondé en 1863 :
www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Banque_ottomane.pdf

7. M. Gabriel Chanove ⁴, 71, rue Ampère, Paris, représentant le Crédit Lyonnais.
8. M. Joanny Peytel, 10, place Vendôme, Paris, représentant le Crédit algérien ;
9. M. Léon Odier ⁵, 38, boulevard de Courcelles, Paris, représentant la Banque française pour le commerce et l'industrie [BFCI] ;
10. M. Octave Homberg, 7, rue Chauchat, Paris, représentant la Banque de l'Union Parisienne [BUP] ;
11. M. Georges de La Fontaine, 26, avenue de Messine, Paris, représentant la Société générale de Crédit industriel et commercial [CIC] ;
12. M. Stanislas Simon, 15 bis, rue Laffitte, Paris, représentant la Banque de l'Indochine.

Quant à MM. Edmond Dupont, 5, rue de Messine, Paris, et Jules Lepage, 41, avenue Charles, Gagny (Seine-et-Oise), ils ont été désignés pour remplir les fonctions de commissaires aux comptes.

Ajoutons qu'à l'issue de la séance, le nouveau conseil d'administration a élu pour président M. Gaston Griollet et, pour vice-président, M. Jules Charles-Roux.

Compagnie générale du Maroc
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 mars 1912)

M. Louis Godard, ingénieur en chef des ponts et chaussées, a été nommé directeur de cette société et M. Jules Riollot ⁶, ingénieur-conseil.

⁴ Gabriel Chanove (1848-1918), X-Mines. Ingénieur-conseil du Crédit lyonnais, il débute comme administrateur des Aciéries de Firminy, des Anciens Éts Cail, commissaire aux comptes des Mines d'Albi, administrateur de la Cie française de matériel de chemin de fer (dont il deviendra président), de la Marque Georges Richard (1897), filiale de la CFMCF — future Automobiles Trèfle à quatre feuille —, de la Lyonnaise des forces motrices, de la Société du gaz et de l'électricité de Marseille, des Mines de fer de la Haute-Deule (Pas-de-Calais), de la Compagnie parisienne de l'air comprimé, de la Confiance-Incendie... Il s'investit plus particulièrement dans les affaires russes comme administrateur des Houillères de Dombrowa et des Mines de la Doubowaia-Balka (1892) et administrateur délégué des Forges et aciéries de Huta-Bankowa. Il représente encore le Lyonnais à la Compagnie nouvelle du canal de Panama (1894). En 1905, il est coopté au conseil d'administration du Crédit lyonnais, fonction qui lui aurait rapporté 345.376 francs au titre de 1908-1909.

Il eut au moins deux enfants : Marie, mariée à Robert Huet, ingénieur des Ponts, qui succéda en 1932 à Joseph Chanove à la présidence de la Huta-Bankowa ; et Jean, qui administra des sociétés pétrolières en Russie (Compagnie des Dérivés du Naphte de Grosnyi et Société J. A. Akhwerdoff), puis la Société industrielle et agricole de Pointe-à-Pitre.

⁵ Léon Odier (1860-1937). Marié à Noémi Sautter, fille de Charles Sautter, de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Associé ensuite de la Banque Odier-Sautter et Cie, devenue en 1933 Odier, Bungener et Cie et plus tard Odier, Bungener, Courvoisier. Administrateur de la Cie française des chemins de fer de la province de Santa-Fé (Argentine), scrutateur, puis administrateur de la Cie algérienne, administrateur de la BFCI (Banque Rouvier)(1907), des Magasins généraux et warrants du Maroc, puis de leur suite, la Société chérifienne de magasins généraux (1926), commissaire aux comptes de la Société française de reports et dépôts pendant au moins deux décennies, et de la Banque nationale de crédit (BNC).

⁶ Jules Riollot (Mâcon, 1872-Paris, 1944) : École des mines de Saint-Étienne, 1892. Directeur technique des Mines de houille de Blanzy, ingénieur-conseil ou administrateur du Guergour, du Kanguet et du Fedjel-Adoum (filiales du groupe Joseph Faure, autre Stéphanois), du Chellala, du Djendli... Administrateur (1911) des Mines d'or de l'Andavakoéra à Madagascar. Ingénieur-conseil (1912) de la Cie générale du Maroc. Directeur de la Cie métallurgique et minière franco-marocaine qu'il représente aux Mines de fer de Heras-Santander (Espagne) et au Djebel-Lorbeus. Après la Grande Guerre, il se consacre principalement à la mise en valeur des mines de houille de Gouy-Servins (Pas-de-Calais), tout en devenant en 1923 administrateur des Mines de fer de Saint-Pierremont, dans le bassin de Briey, filiale des Forges et aciéries du Nord et de l'Est. À la fin des années 1920, il devient directeur des Charbonnages de Beeringen, en Campine (Belgique), filiale de Pont-à-Mousson.

BANQUE FRANÇAISE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
Exercice 1911-1912
(*Gil Blas*, 19 décembre 1912)

La BFCI a participé à la création de la Compagnie générale du Maroc...

NÉCROLOGIE
Édouard Dupasseur
(*Le Figaro*, 14 octobre 1913)

Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M. Édouard Dupasseur, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, chevalier de la Légion d'honneur.

M. Dupasseur n'était âgé que de cinquante-quatre ans. Originaire de Normandie, il avait été agent de change au Havre, puis directeur de la Banque française de l'Afrique du Sud, avant d'être appelé au poste important qu'il occupait avec distinction depuis plusieurs années.

M. Édouard Dupasseur ne comptait que des sympathies dans le monde des affaires, et la nouvelle de sa mort y sera vivement ressentie.

.....
M. Dupasseur était [administrateur délégué de la Compagnie générale du Maroc](#), et il s'était plus particulièrement consacré pendant ces dernières années aux questions marocaines [[administrateur de la Régie co-intéressée des tabacs au Maroc](#)].

Il disparaît prématurément, et précisément au moment où notre nouveau protectorat aurait eu le plus besoin de son expérience et de ses services.

1914 (janvier) : création de la Société marocaine d'entreprise générale immobilière et mobilière (future La Construction marocaine, puis La Construction civile)
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Construction_marocaine.pdf

Compagnie générale du Maroc
(*La Journée industrielle*, 23 mai 1919)

L'assemblée ordinaire du 21 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1918. Le bénéfice net de 270.000 francs a été reporté à nouveau.

1919 (août) : création de la Société d'études topographiques
et de génie rural au Maroc

1920 (janvier) : participation dans les Huileries du Maghreb
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Huileries_du_Maghreb.pdf

1920 (avril) : participation dans les Moulins du Maghreb
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Moulins_du_Maghreb.pdf

1920 (mai) : participation dans la Compagnie maritime du Maroc
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Cie_maritime_du_Maroc.pdf

Compagnie générale du Maroc
(*La Journée industrielle*, 22 août 1920)

Cette société anonyme, au capital de 20 millions, a transféré son siège social du 11, avenue de l'Opéra au 280, boulevard Saint-Germain, à Paris.

1920 (octobre) : participation dans la Société anonyme marocaine
d'approvisionnement (SAMA)
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Marocaine_Approvisionnement.pdf

Compagnie générale du Maroc
(*Le Temps*, 22 avril 1921)

Les actions de 500 francs de la Compagnie générale du Maroc ont été introduites ces temps-ci au marché officiel. Il s'agit d'une entreprise d'expansion française à laquelle tous les grands établissements bancaires français sont intéressés.

Le conseil d'administration est composé de MM. G. Griolet, président ; A. Atthalin, administrateur délégué ; D. Cazalet, Ph. Crozier ⁷ [successeur de Guernaut (SG)], A. Henry, O. Homberg, G. Krantz, C. de La Fontaine, D. [sic : Léon] Odier, J. Peytel, S. Simon, B. [sic : Émile] du Marais ⁸, administrateurs.

M. L. Godard est directeur de cette société.

1921 (mai) : création de la Société d'habitations au Maroc
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Habitations_au_Maroc.pdf

⁷ Philippe Crozier : voir www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Maroc.pdf

⁸ Baron Émile Michon du Marais (Lyon, 17 déc. 1869-Paris XV^e, 21 oct. 1924) : fils d' Edmond Alphonse Léon Michon du Marais, conseiller de préfecture, et de Marie-Anne Ferrouillat. Marié à Joséphine Louise Germaine Bachelard. Bachelier ès lettres et ès sciences. École supérieure des Mines de Paris, Supélec. Chargé de missions en Russie, aux États-Unis, en Espagne par les ministères de l'Instruction publique, du Commerce et des Finances. Chevalier de la Légion d'honneur en 1919 (parrainé par Béthenod) : directeur général des affaires financières du Crédit lyonnais. Son représentant (entre autres) aux Chemins de fer du Maroc, au Tanger-Fez, aux Moulins du Maghreb, à l'Énergie électrique du Maroc.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 juin 1921)

Nous avons donné récemment un résumé des comptes présentés aux actionnaires de la Compagnie générale du Maroc qui s'est tenue le 28 mai dernier. Rappelons simplement que le dividende a été fixé à 30 fr. par action ancienne et 15 67 par action nouvelle, et que les produits nets de l'exercice 1920 se sont élevés à 991.488 fr. 24, sans tenir compte de reliquat antérieur se montant à 81.559 fr.94.

Le rapport présenté par le conseil donne d'intéressantes indications sur la marche de la Compagnie pendant l'exercice, et que nous croyons devoir résumer ci-dessous.

[Participation dans les Chemins de fer du Maroc]

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ch._de_fer_Maroc.pdf

Au moment où, sous l'impulsion remarquable du maréchal Lyautey, le Maroc développe progressivement et rapidement son expansion économique, l'œuvre primordiale à réaliser en ce pays est la construction dans la zone française d'un réseau de chemin de fer complémentaire du chemin de fer franco-espagnol de Tanger à Fez, à la création duquel la Compagnie générale du Maroc avait pris l'importante part que l'on sait. Une loi du 21 août 1920 a approuvé la concession faite au Consortium créé à cet effet avec l'aide du P. L. M., du P. O. et de la Compagnie Marocaine, d'un réseau d'environ mille kilomètres ; lignes de Petitjean à Kénitra, de Kénitra à Casablanca par Rabat, de Kénitra à Soukel-Arba du R'arb, de Casablanca à Marrakech, de Settat à l'Oued Zem, de Fez à la frontière algérienne, ces dernières lignes la région phosphatière des environs d'Oued Zem. La société d'exploitation, à la veille d'être formée, sera au capital de 50 millions de francs, et portera le nom de « Compagnie des Chemins de fer du Maroc ».

La Société d'études créée en 1916 avec le P.-L.-M. et le P.-O. a envoyé au Maroc le personnel technique destiné à étudier la nouvelle ligne phosphatière, personnel qui fera partie de la nouvelle Compagnie. De ce fait, le groupement a dû faire de nouvelles avances ; l'avance primitive de 3 millions de francs a été augmentée d'une part de 1.200.000 francs à titre de frais d'études, d'autre part de 1.500.000 fr. à titre d'achats de terrains.

D'un autre côté, la Direction générale des Travaux publics a mis en adjudication les travaux d'infrastructure, dressés par la société d'études, des lignes de Kénitra à Petitjean, de Rabat, à Casablanca et de Casablanca à Settat. Ces travaux, actuellement payés par la caisse de réserve du Protectorat, seront remboursés intégralement par la Compagnie, lors de sa constitution, de même que les avances dont nous venons de parler.

Une autre grande œuvre à entreprendre au Maroc est celle de la création d'usines centrales d'énergie, soit thermiques, soit hydrauliques, avec réseaux de transports de force. Par suite d'accords récents, la Compagnie générale du Maroc participe dans une large mesure à la constitution d'une société d'études qui examinera les problèmes soulevés par cette question, en collaboration avec le gouvernement du Protectorat.

[Participation dans la Compagnie générale de Transports et de Tourisme au Maroc
(Épinat)]

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Transports+tourisme-Maroc.pdf

L'activité de la Compagnie s'est encore manifestée par des participations importantes, prises soit dans la fondation de sociétés nouvelles, soit dans des augmentations de capital, telles sont ; la Compagnie générale de Transports et de Tourisme au Maroc, bénéficiaire d'importants contrats avec le Protectorat, en vue d'assurer un service public de transport de voyageurs et de marchandises par autos sur les principales routes du Maroc ; la Société des Moulins du Maghreb, qui construit de

grands moulins à Casablanca, Meknès et Safi, et a racheté les usines de la Société Meunière Marocaine et des Moulins chérifiens ; la Société des Magasins généraux et warrants du Maroc ; la Société des Lièges de la Mamora ; la Société anonyme marocaine d'Approvisionnement.

Les précédentes participations prises par la Compagnie continuent une marche normale et satisfaisante. Une participation a été prise dans l'émission d'obligations 6 % nets émises par la Compagnie franco-espagnole du Chemin de fer de Tanger à Fez, dans celle faite par la Société des Ports marocains de Mehedy Rendra et Rabat-Salé, ainsi que dans l'augmentation de capital de la Société des Chaux, Ciments et Matériaux de construction au Maroc, dont la situation est prospère.

La Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité, qui exploite l'électricité et l'eau des villes de Casablanca et Rabat, et exploitera bientôt les eaux de Tanger, a réussi à obtenir la concession définitive de l'électricité de Casablanca pour laquelle elle ne détenait qu'un contrat précaire, révocable à tout moment. La Compagnie Fasi d'Electricité exploite depuis plus d'un an. dans des conditions satisfaisantes et rémunératrices, ses installations de Fez. La Société Générale des Abattoirs Municipaux et industriels au Maroc poursuit activement ses travaux ; la Société « La Construction Marocaine » a continué ses constructions d'immeubles à Casablanca et a été chargée de l'édification des Moulins de Casablanca, Meknès et Safi par la Société des Moulins du Maghreb. De bons résultats ont été obtenus par la Compagnie du Sebou qui a entrepris le dessèchement des Merdjas (marais) Merktane et Bon Khardja, d'une superficie totale dépassant douze mille hectares, et procède actuellement à la mise en valeur des terrains ainsi conquis. Enfin, la Société des Huileries du Maghreb installe une huilerie à Demnat, dans le Sud marocain, et examine l'opportunité de créer d'autres usines dans cette région.

Voici le bilan qui a été présenté aux actionnaires pour l'exercice au 31 décembre 1920 :

ACTIF	
Frais d'installation	96.286 50
Frais d'augmentation de capital	88.587 00
Caisses et banques	2.706 60
Participations et titres	16.219.584 00
Débiteurs divers	8.224.720 10
Etudes et mission	979.435 12
Affaires immobilières	400.692 00
	<u>26.012.011 32</u>
PASSIF	
Capital	20.005.000 00
Réserve légale	31.462 55
Créditeurs divers	4.91.4.500 59
Report antérieur	81 559 94
Profits et pertes de l'exercice	991.488 24
	<u>26.012.011 32</u>

Le bilan n'appelle pas d'explication spéciale, et les différences aux divers postes proviennent soit d'amortissements, soit de prises de participations, soit d'achats de terrains. La situation financière est fort prospère, les disponibilités immédiates sont de 3.200.000 fr. supérieures aux exigibilités.

Après avoir approuvé les comptes, l'assemblée a réélu administrateurs, MM. [Émile] du Marais et Odier.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 24 juin 1921)

L'assemblée générale ordinaire du 28 mai 1921 a fixé à 25 francs le premier dividende des actions anciennes et à 10 fr. 67 celui des actions nouvelles et a prélevé sur le reliquat des bénéfices augmenté du solde un dividende supplémentaire calculé à raison de 1 % sur le capital nominal de 500 francs, soit 5 francs par action libérée, le tout payable, à partir du 1^{er} juillet.

La Compagnie générale du Maroc a participé à la fondation ou à l'augmentation de capital des sociétés suivantes :

La Compagnie générale de transports et de tourisme au Maroc, la Société des moulins du Maghreb, la Société des magasins généraux et warrants du Maroc, la Société des lièges de la Mamora, la Société anonyme marocaine d'approvisionnement, la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez, la Société des ports marocains de Mehedy-Kenitra et Rabat-Salé, la Société des Chaux, Ciments et Matériaux de Construction au Maroc, la Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité [SMD], la Compagnie fasi d'électricité, la Société générale des abattoirs municipaux et industriels du Maroc, la Société « La Construction marocaine », la Compagnie du Sébou, la Société des huileries du Maghreb.

AEC 1922-481 — Cie générale du Maroc, 280, boulevard Saint-Germain, PARIS (7^e).

Capital. — Sté an., f. le 12 févr. 1912, 20 millions de fr. en 40.000 act. de 100 fr. ent. lib. — Divid. : 1919 et 1920, 6 p. 00.

Objet. — Toutes opérations industr., comm., financ., agric., mob. et immob., toutes entrepr. publ. et de trav. publics et généralement toutes opérations favorisant le développ. écon. du Maroc.

Conseil. — MM. Gaston Griolet [pdt BPPB (1915-1930)], présid. ; Joanny Peytel [Crédit algérien], v.-présid. ; Édouard Cazalet [Marseillaise de crédit], Camille Krantz* [député d'Épinal 1891-1910, CNEP], Arsène Henry [Bq Ottomane][amb. de F. au Japon GM 2], Philippe Crozier [Sté générale], [Émile] du Marais [1869-1924][Mines+Supélec. Crédit lyonnais], Léon Odier [BFCl], Octave Homberg [BUP], Georges de La Fontaine [CIC], Stanislas Simon [Bq Indoch.], admin. ; André Atthalin, adm.-dél. — L[ouis] Godard, directeur.

COMPAGNIE GENERALE DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 27 janvier 1922)
(*La Journée industrielle*, 8 février 1922)

Cette société va procéder incessamment à l'émission de 40.000 bons de 500 francs 6 1/2 % amortissables en 10 annuités, à partir de janvier 1928.

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS
Assemblée générale ordinaire du 28 mars 1922

(Le Temps, 5 avril 1922)

[...] Malgré la crise générale, nous avons continué les efforts que nous poursuivons depuis nombre d'années, de concert avec la Compagnie générale du Maroc, pour la mise en valeur du protectorat. Parmi les entreprises constituées par la Compagnie générale du Maroc, plusieurs entrent maintenant en fonctionnement dans des conditions favorables. Les autres, plus nouvellement créées, sont encore en voie d'établissement. La Compagnie générale du Maroc s'applique à favoriser leur mise en route en leur donnant son appui technique et financier.

Nous signalerons particulièrement, parmi les opérations relatives au Maroc effectuées en 1921 : la création de la Compagnie des chemins de fer du Maroc, constituée pour exploiter la concession dont nous vous avons entretenus dans notre dernier rapport ; l'émission d'obligations de la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez et de la Compagnie du port de Fedhala ; l'augmentation du capital de la Société internationale de régie cointéressée des tabacs au Maroc. Nous avons enfin procédé à la constitution du Syndicat d'études des forces hydrauliques au Maroc, qui se donne comme objectif la construction de centrales permettant l'électrification d'une partie du réseau marocain de chemins de fer et la mise à la disposition des industries et du public de l'énergie électrique. [...]

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC
(Revue générale du froid, mai 1922)
(Les Annales coloniales, 2 juin 1922)

Les actionnaires se sont réunis le 24 mai en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. [Gaston] Griolet.

Le solde bénéficiaire du compte de profits et pertes s'élève à 1.344.234 fr. 59 [2.344.234 fr. 59, selon la *Revue générale du froid*], y compris le report de l'exercice 1920, de 87.087 fr. 39.

Le dividende a été fixé à 30 fr. brut par action, payable à partir du 1^{er} juillet.

Le rapport passe en revue la situation des différentes entreprises dans lesquelles la Compagnie a des intérêts.

La Compagnie franco-espagnole du Tanger-Fez continue ses travaux avec la plus grande activité. Tous les lots, dont un dans la zone tangéroise, trois dans la zone espagnole et huit dans la zone française, sont adjugés, sauf un lot correspondant à la traversée du champ d'inondation du Sebou qui sera d'ailleurs rapidement exécutée.

Le pont de Mechra-bel-Ksiri sur le Sebou vient d'être adjugé. La section Petitjean-Meknès sera terminée fin 1922, en même temps que la ligne Rabat-Petitjean, en sorte que les premiers trains pourront circuler entre Rabat et Meknès dans les premiers mois de 1923.

La Société des ports marocains de Mehedy-Kenitra et Rabat-Salé a continué l'exécution de son programme. Les importantes installations de chantiers, carrières de l'Oued-Agreff et de Sidi-Bou-Gnadel, voies ferrées, chantiers de concassage, bétonnières, titan, etc., sont terminées ; les jetées sud des deux ports sont commencées.

La Compagnie fasi d'électricité* donne toute satisfaction aux besoins publics et privés de la ville de Fez. Le nombre des clients va en augmentant, et elle va entrer dans la période de distribution de dividende.

La Société générale d'entreprises au Maroc a étendu ses opérations : elle consacre ses efforts non seulement à l'entreprise de plusieurs lots de chemins de fer, mais aussi à la construction de nombreux et importants immeubles dans tout le Maroc.

La Société la Construction marocaine continue à édifier des immeubles à Casablanca et, malgré le ralentissement général des travaux, elle a, pour l'année en cours, un programme de travaux à exécuter correspondant à ses moyens d'action.

La Société des chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc* a agrandi ses installations de Casablanca pour compenser par l'augmentation de sa production la diminution de son prix de revient.

Parmi les sociétés qui sont encore en période d'établissement ou d'organisation figure la Société générale des abattoirs municipaux et industriels au Maroc, dont les importants travaux ont été poursuivis avec une grande activité. L'exploitation de l'abattoir municipal de Casablanca commencera prochainement et les installations, de l'abattoir industriel qui lui est adjoint seront vraisemblablement terminées dans quelques mois.

La Société des moulins du Maghreb a achevé son moulin de Casablanca et terminera bientôt ceux de Meknès et Saffi.

La Société des brasseries du Maroc entre dans la période d'exploitation après avoir mené à bien ses installations industrielles de Casablanca.

La Société marocaine d'approvisionnement a subi dans l'évaluation de ses premiers stocks le contrecoup de la crise survenue peu après sa création, mais les renseignements recueillis sur la marche de son organisation semblent favorables.

La Société des lièges de la Mamora est encore en période d'établissement; elle commence à traiter quelques affaires.

L'assemblée a réélu MM. Édouard Cazalet et Camille Krantz, administrateurs sortants.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 25 mai 1923)

M. [Gaston] Griolet a présidé hier l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société. L'exercice clos le 31 décembre 1922 se solde par un bénéfice net de 1.414.749 francs 38. Le dividende a été fixé à 30 fr. par action payable à raison de 28 fr. 45 nets pour les actions nominatives et 25 fr. 40 nets pour les actions au porteur à la Banque de Paris et des Pays-Bas, à partir du 1^{er} juillet 1923.

MM. G. Griolet et A[rsène] Henry, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport du conseil d'administration expose que les résultats obtenus peuvent être considérés comme satisfaisants, eu égard à la persistance de la crise économique au Maroc.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 novembre 1923)

Malgré la persistance de la crise économique qui sévit au Maroc, les bénéfices réalisés par la Compagnie générale du Maroc se présentent en légère augmentation sur ceux de l'an dernier. Les bénéfices bruts ressortent en effet à 3.667.720 fr. 31 contre 1.774.391 fr. 79 l'an dernier et les bénéfices nets à 1.414.749 fr. 38 contre 1.257.147 fr. 20. Le solde disponible, y compris le report antérieur, s'établit ainsi à 1.476.697 fr. 68 au lieu de 1 million 334.234 fr. 59 l'an dernier.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée a décidé, après avoir attribué 70.757 fr. 45 à la réserve légale et 34.401 fr. 18 au conseil, de fixer le dividende à 30 fr. par action,

comme précédemment. La mise en paiement qui a eu lieu le 1^{er} juillet a absorbé 1.200.000 fr. et il reste 171.559 fr. 01 à reporter à nouveau.

Le rapport du conseil mentionne que la société a réalisé en février 1922 l'émission d'une première tranche de 10 millions de francs de bons 6 1/2 % de 500 fr., sur l'emprunt de 20 millions de francs qu'elle avait été autorisée à contracter par l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 1921.

Les différentes sociétés dans lesquelles la C.G.M. a des participations développent régulièrement leur activité.

La Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez et la Compagnie des chemins de fer du Maroc ont poussé activement leurs travaux et réussi à achever, au début de 1923, la construction de la voie ferrée depuis Rabat jusqu'à Fez, par Kénitra, Petitjean et Meknès ; ce premier tronçon du réseau marocain à voie normale a été inauguré officiellement le 5 avril dernier.

La Société des Ports Marocains de Mehedia-Kénitra et Rabat-Salé a poursuivi régulièrement ses travaux. Au port de Rabat-Salé, la jetée Sud est actuellement construite sur 250 mètres, soit la moitié de sa longueur ; l'établissement de la jetée Nord a été commencé par la construction d'une voie de raccordement au chemin de fer venant des carrières. À l'intérieur du port, un quai de 250 mètres de long à Rabat et un quai de 80 mètres à Salé, accostables aux bateaux de 8 mètres de tirant d'eau, ont été achevés ; ces quais sont munis de grues, voie ferrées et magasins.

Au port de Mehedia-Kénitra, les travaux de la jetée Sud de Mehedia ont été poursuivis ; en vue de l'établissement de la jetée Nord, il a été adjugé un pont sur le Sebou, destiné à la voie de raccordement aux carrières. À Kénitra, un nouveau quai de 250 mètres a été terminé, portant à 450 mètres la longueur des quais accostables aux bateaux de 3 mètres de tirant d'eau.

Le Syndicat d'études pour la mise en valeur des forces hydrauliques au Maroc a poursuivi la réalisation de son programme. L'édification de la centrale thermique de Casablanca, qui comportera trois groupes de 6.000 kilowatts, est en cours. Les travaux de reconnaissance pour la construction de l'usine hydro-électrique de Sidi Saïd Machou, sur l'oum Er-Rebia, prévue pour une puissance minima de 6.000 (?) kilowatts, sont en bonne voie. D'autre part, les études relatives à un certain nombre de lignes de transport d'énergie électrique qui desserviront la voie ferrée sont achevées. L'état des négociations avec le Protectorat permet d'envisager un accord prochain sur la convention de concession et la création, au cours de la présente année, de la société qui aura à la mettre en œuvre.

La Société générale des abattoirs municipaux et industriels au Maroc a ouvert à l'exploitation les marchés aux bestiaux et l'abattoir municipal depuis le 1^{er} juin 1922. Ses constructions à Casablanca, qui sur une superficie d'environ 4 hectares, ont donné abri, avec un plein succès, aux installations de la Semaine agricole et aux concours d'élevage, qui ont eu lieu du 5 au 12 avril dernier à Casablanca.

La Société des Moulins du Maghreb a terminé la construction de ses usines de Casablanca, Meknès et Safi. L'usine de Casablanca, pouvant traiter 1.200 quintaux de blé par jour, a été mise en marche le 1^{er} avril 1922; celle de Meknès, pouvant traiter 300 quintaux par jour, fonctionne depuis le 1^{er} juin et celle de Safi, pouvant traiter 500 quintaux, fonctionne depuis la fin d'octobre.

La Société des Brasseries du Maroc avait, depuis la mise en route de la brasserie de Casablanca, en janvier 1922, fabriqué au 31 décembre 20.000 hectolitres de bière.

La Société des Lièges de la Mamora, poursuivant l'exploitation de la forêt, a vendu et expédié, durant l'année 1922, trois mille tonnes de liège mâle. Elle a conclu, en outre, d'importants marchés qui assurent ses débouchés pour l'exercice en cours.

La Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité continue d'assurer, conformément à ses conventions avec les villes concédantes, l'alimentation en eau et la distribution de l'électricité à Casablanca, à Rabat et à Salé. Elle distribue en outre les

eaux de Tanger. Les résultats obtenus s'accroissent d'année en année dans des conditions satisfaisantes.

La Compagnie Fasi d'Electricité, la Société Générale d'Entreprises au Maroc, la Banque Commerciale du Maroc, la Construction Marocaine, la Compagnie de Tramways et Autobus de Casablanca, la Société marocaine d'exploitations forestières, ont poursuivi régulièrement leur exploitation et ont distribué des dividendes au cours du dernier exercice.

La Société des chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc a terminé ses agrandissements de Casablanca, qui lui permettront d'augmenter sa production.

La Compagnie du Sebou vient de procéder à une révision de son personnel et de son matériel, afin de le proportionner plus rigoureusement aux besoins actuels, les travaux de premier établissement étant maintenant terminés.

La Société anonyme marocaine d'approvisionnement a porté le nombre de ses succursales de 7 à 18.

La Compagnie générale des transports et de tourisme du Maroc a contribué pour une large part au développement du tourisme au Maroc.

La Société d'Habitation au Maroc a réalisé l'augmentation projetée de son capital de 3.700.000 fr. à 1.500.000 fr. Une partie importante de ses immeubles est terminée et elle commence à percevoir des loyers qui permettront une rémunération normale des capitaux engagés.

La Société des Huileries de Maghreb a procédé à la réduction de son capital de 2 millions de francs libérés des 3/4, à 1 million de francs entièrement libérés. Un réajustement des éléments de l'actif détermine la société à envisager une nouvelle réduction de son capital à 500.000 fr.

La Compagnie d'éclairage et de force au Maroc, après avoir réduit son capital de 1.200.000 fr. à 900.000 fr., l'a porté de 900.000 fr. à 1.500.000 fr. par la création de 1.200 actions de priorité de 250 fr. et de 200 actions d'apport. Elle a procédé, en outre, à une compression énergique de ses frais généraux. Elle possède la représentation exclusive pour le Maroc de plusieurs importantes fabriques de matériel d'électricité.

La Compagnie chérifienne de carpettes, bénéficiant de la loi du 14 novembre 1921 qui a accordé aux tapis marocains estampillés la franchise des droits de douane, a pu exporter et vendre en France la plus grande partie de son stock. Elle a ouvert de nouveaux ateliers de fabrication à Rabat et elle a développé ses importations de draps et de moquettes au Maroc.

Les opérations d'escompte de la société se sont développées au cours du dernier exercice dans toute la mesure que nécessitait l'extension de ses affaires. Le portefeuille a été évalué avec prudence, les estimations étant faites d'après la valeur actuelle de chaque entreprise.

Voici comment se comparent les deux derniers bilans :

	1921	1922
ACTIF		
Frais d'installation	113.318 70	15.616 43
Frais d'augmentation de capital	71.500 00	33.085 65
Prime de remboursement des bons	—	93.333 35
Frais d'émission des bons	—	338 265 00
Immeuble Rabat	86.000 00	92.680 40
Caisses et banques	1.004.602 03	64.970 58
Effets à recevoir	370.000 00	3.950.000 00
Participations et titres	22.881.215 00	24.266.907 00

Débiteurs divers	2.712.651 29	11.414.085 39
Études et missions	2.008.842 95	80.000 00
Affaires immobilières	226.822 00	201.822 00
	<u>29.474.951 97</u>	<u>40.550.765 82</u>
PASSIF		
Capital	20.000.000 00	20.000.000 00
Obligations	—	10.000.000 00
Créditeurs divers	8.046.680 42	8.882.068 08
Réserve légale	84.036 96	146.894 31
Report à nouveau du dernier exercice	87.086 39	61.948 26
Dividende 1920	—	1.787 20
Dividende 1921	—	6.831 00
Coupons n° 1 Bons	—	26.487 50
Profits et pertes	1.257.147 20	1.414.749 38
	<u>29.474.951 97</u>	<u>40.550.765 82</u>

La situation de trésorerie est très forte puisque l'actif disponible, qui s'élève à 15.304.085 fr. 39, n'a pour contrepartie au passif que 8.927.173 fr. 87 d'exigibilités.

Ajoutons, pour terminer que MM. G. Griolet et A Henry, ont été réélus administrateurs.

Compagnie générale du Maroc
(*La Journée industrielle*, 23 mai 1924)

L'assemblée ordinaire tenue hier au siège social, à Paris, 280, boulevard Saint-Germain, a approuvé les comptes de l'exercice 1923 qui font apparaître un solde créditeur de 1.306.801 fr. 56. Le dividende brut a été fixé à 30 fr. brut par action, soit 27 fr. 45 net au nominatif et 25 fr. 05 au porteur. Le reliquat après répartition, s'élevant à 188.874 fr. 32, a été reporté à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateur de M. Célier, en remplacement de M. Camille Krantz, décédé, et de M. Louis Gérard, en remplacement de M. Stanislas Simon, démissionnaire. MM. Ph. Crozier et G. de La Fontaine ont été réélus administrateurs.

La constitution
d'une
Union [ovine] de l'Afrique du Nord
(*Les Annales coloniales*, 6 novembre 1924)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Union_ovine_AFN.pdf

La Compagnie générale du Maroc, avec l'accord du Comité central de la laine, avait pris l'initiative, depuis quelques semaines, de consultations dans les milieux textiles et auprès de personnalités s'intéressant à l'élevage du mouton en Afrique du Nord, et spécialement au Maroc, dans le but de rechercher les moyens les plus favorables pour obtenir une meilleure utilisation du troupeau ovin marocain.

.....

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC
S.A. frse au capital de 20 MF.
Siège social :PARIS, 280, bd St-Germain
Registre du commerce ; Seine, n° 35.844
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 491)

Conseil d'administration

GRIOLLET (Gasron), 97, av. Henri-Martin, Paris ; pdt ;
ATTHALIN (André), 11 *bis*, r. de Bellechasse, Paris ; adm. délégué ;
CAZALET (Édouard de), av. Frédéric-Mistral, Marseille ;
CROZIER (Philippe), 34, r. de Tocqueville, Paris ;
HENRY (Arsène), 11, r. de l'Université, Paris ;
HOMBERG (Octave), 18, place des États-Unis, Paris ;
CELIER (Alexandre)⁹, 55, r. de Babylone, Paris ;
LA FONTAINE (Georges de), 26, av. de Messine, Paris ;
ODIER (Léon), 38, bd de Courcelles, Paris ;
GODARD (Louis), 15, r. Vavin, Paris ;

Commissaires aux comptes

DUPONT (Edmond), 5, av. de Messine, Paris ;
LEPAGE (Jules), 24, bd Voltaire, Paris.

ÉTUDES FINANCIÈRES

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 décembre 1924)

La Compagnie Générale du Maroc a été constituée, en février 1912, au lendemain des ententes diplomatiques qui ouvraient, au Maroc, l'ère des solutions, et y créaient les protectorats français et espagnol. Elle a été une émanation des principaux établissements financiers français qui, groupés autour de la Banque de Paris et des Pays-Bas, avaient, prêté à plusieurs reprises, depuis 1902, leur concours au gouvernement chérifien pour répondre au désir manifesté par le gouvernement français. Elle a pour but toutes opérations susceptibles de favoriser la mise en valeur et le développement économique de la zone du Maroc, d'influence française.

Le capital avait été fixé, à l'origine, à dix millions, en 2.000 actions de 5.000 francs ; 1.250.000 francs restaient encore à appeler sur cette somme à la fin de 1918. La guerre, survenue peu après la création de la Compagnie, avait ralenti jusque-là ses initiatives. Le capital a été ensuite porté à 20 millions, en 1920, après division des actions eu titre de 500 francs. Puis un emprunt de 10 millions a été émis au début de 1922 ; il se compose de bons 6 1/2 % net, de 500 francs, amortissables en dix ans au plus, à partir de 1928.

⁹ Alexandre Celier (1881-1952) ; inspecteur des finances, directeur du Mouvement général des fonds, administrateur (1921), administrateur-directeur général (1926), vice-président-directeur général (1930), vice-président (1935), président (1939) du Comptoir national d'escompte de Paris. Son représentant au conseil d'une quinzaine de sociétés ;

Le portefeuille-titres, qui constitue le plus gros chapitre de l'actif, est monté de 7.024.545 francs fin 1919, à 16.219.584 fr. en 1920 et 22.881.215 fr. en 1921. Depuis, il n'a pas sensiblement varié. La crise générale, qui a éclaté en 1920, s'est répercutée sûrement sur le Maroc, en se compliquant d'une crise de croissance. Le malaise qui a ainsi affecté le pays s'est atténué, mais sans disparaître encore complètement. De la sorte, une grande retenue dans les affaires a succédé, dans le pays, à une période de grosse activité créatrice. Le portefeuille s'est légèrement accru à 24 millions 266.907 fr. en 1922, et, s'il a été finalement ramené à 23.705.247 fr. fin 1923, c'est à la suite d'un gros amortissement de 800.255 francs.

La Compagnie générale du Maroc s'est associée à l'exécution de grands travaux publics : chemins de fer, ports, utilisation des ressources hydrauliques.

Après avoir participé à la création de la Société du Chemin de fer de Tanger à Fez, elle a formé, en 1916, avec les Chemins de fer d'Orléans et du P.-L.-M., une société d'études pour l'établissement d'un réseau de voies ferrées dans le protectorat français ; puis ce syndicat ayant obtenu, par une loi du 21 août 1920, la concession d'un millier de kilomètres, elle a pris part à la constitution, pour les construire et les exploiter, de la Compagnie des Chemins de fer du Maroc. Un premier tronçon à voie normale, établi partie par cette dernière compagnie, partie par le Tanger-Fez, et allant de Rabat à Fez par Kenitra, Petitjean et Meknès a été inaugurée le 5 avril 1923. La ligne prévue pour relier au port de Casablanca les gisements phosphatés d'El Boroudj a été ouverte au trafic le 1^{er} septembre 1923. Des travaux sont exécutés en vue de l'électrification de certains parcours.

La Compagnie générale du Maroc a contribué, en outre, à la fondation de la Société des Ports Marocains de Mehedy-Kenitra et de Rabat-Salé, qui poursuit ses travaux d'établissement. Puis, au début de 1924, elle a coopéré à la création de l'Énergie électrique du Maroc, qui a pris la suite d'un syndicat d'études dont elle faisait partie, et qui a reçu la concession : d'une usine hydroélectrique à installer sur l'Oum-el-Rebia, à Sidi-Machou ; d'une usine thermique de secours, de 12.000 kilowatts au moins, à Casablanca ; de lignes électriques à haute tension reliant Casablanca, Rabat, Mazagan, Marrakech et alimentant les lignes de chemins de fer à électrifier ; d'une usine ou d'un groupe d'usines hydroélectriques, d'une puissance de 15.000 à 20.000 kilowatts dans le bassin supérieur de l'Oum-er-Rebia.

Des participations ont encore été prises dans des entreprises de services publics : la Société Marocaine, de Distribution d'Eau, de Gaz et d'Électricité, qui exerce son activité à Casablanca, Rabat, Salé et Tanger ; la Compagnie Fasi d'électricité ; les Tramways et Autobus de Casablanca ; la Compagnie Générale de Transports et de Tourisme au Maroc ; les Magasins Généraux et Warrants du Maroc ; — dans des exploitations agricoles et forestières : Compagnie de Sebou, Société Marocaine d'Exploitations Forestières, Société des Lièges de Mamora ; — dans des affaires d'entreprises et de construction : Société Générale d'Entreprises au Maroc, la Construction Civile, la Société d'Habitations au Maroc, la Société des Chaux, Ciments et Matériaux de Construction au Maroc ; — dans des affaires d'alimentation : Abattoirs municipaux et industriels du Maroc, Moulins du Maghreb, Huileries du Maghreb, Brasseries du Maroc, Société Marocaine d'Approvisionnements ; — dans des sociétés diverses : Banque Commerciale du Maroc, Compagnie Chérifienne des Carpettes.

La Compagnie Générale du Maroc s'occupe enfin d'opérations immobilières. Elle possède, à Rabat, l'immeuble occupé par la Résidence générale et elle a des participations dans des terrains à Rabat et à Tanger.

La période d'études et de préparation a été prolongée par la guerre. Pendant les quatre premiers exercices (1912-1915) les comptes se sont soldés par des déficits d'ensemble 461.449 fr. ; puis les trois exercices suivants (1916-1918) ont donné, après amortissements, des bénéfices qui ont permis de ramener le solde débiteur antérieur à

95.956 fr. Ensuite, la société est entrée dans l'ère des dividendes et a donné les résultats ci-après :

	Produits bruts (en 1.000 fr.)	Bén. (en fr.)	Prélèv. de prévoy.	Montant distr.	Divid.
1919	1.561	1.362	611	573	27 65
1920	1.558	1.130	158	936	30 00
1921	1.807	1.291	96	1.219	30 00
1922	3.678	1.547	203	1.234	30 00
1923	4.464	2.219	969	1.234	30 00

Les produits bruts ont largement progressé en 1922 et 1923. Mais les charges se sont fortement accrues de leur côté, par suite de l'émission des bons 6 1/2 % et des crédits auxquels a dû recourir la société pour fournir son concours financier aux sociétés affiliées. Néanmoins, les bénéfices, qui n'avaient que légèrement progressé en 1922, ont accusé en 1923 une importante plus-value. Cette augmentation a servi à grossir les dotations de prévoyance et notamment à procéder à l'amortissement sur portefeuille de 800.235 fr. dont il a été question. Par suite, le dividende a été simplement maintenu à son chiffre antérieur de 30 fr. En tenant compte de la crise économique persistante dont a souffert le Maroc. depuis les derniers mois de 1920, les résultats apparaissent satisfaisants.

Voici le résumé du bilan au 31 décembre 1923, après répartition (fr.) :

ACTIF

Prime de remboursement et frais d'émission des bons	440.770
Études et missions	82.700
Affaires immobilières	344.502
Participations et titres	23.705.247
Débiteurs et effets à recevoir	12.345.441
Caisses et banques	153.466
	37.032.126

PASSIF

Capital	20.000.000
Bons 6 1/2 %	10.000.000
Réserves	471.846
Créditeurs	6.560.280
	37.032.126

Les primes de remboursement et frais d'émission des bons sont graduellement amortis. Les frais d'études et de missions qu'assume la société sont habituellement remboursés lors de la création des affaires dont ils ont été la préparation. En ce qui concerne le portefeuille, le conseil déclare dans son rapport qu'il a été l'objet d'une évaluation rigoureuse, correspondant aussi exactement que possible à la valeur de chaque entreprise. Les débiteurs et effets à recevoir sont constitués essentiellement par des crédits aux sociétés affiliées. En y ajoutant les fonds en caisse et en banque, ils dépassent les comptes créditeurs de près de 6 millions.

Parmi les entreprises dans lesquelles la Compagnie générale du Maroc a pris des participations, un certain nombre ont eu à subir les effets de la crise. D'autres ne sont qu'à leurs débuts. Dans leur ensemble, elles sont d'origine récente, et par suite elles sont, en général, susceptibles de plus grands développements. Comme, d'autre part, le

malaise économique dont souffre le Maroc va en s'atténuant, l'avenir de d'entreprise paraît pouvoir être envisagé favorablement.

Annuaire industriel, 1925 :

Roudy (Athanasé)¹⁰, 9, r. Franklin, Paris, 16^e. T. Passy 27-77. E.C.P. [Conseil de la Compagnie du chemin de fer de Santa-Fé et de la Compagnie générale du Maroc](#). Administrateur de la Brazil Railway C°. (Chemins de fer.)

Antérieurement : directeur de la Compagnie du chemin de fer de Santa-Fé et de la Brazil Hailway.

Compagnie générale du Maroc
(*La Journée industrielle*, 4 juin 1925)
(*Revue générale du froid*, juin-juillet 1925)

Les actionnaires de cette société, réunis le 28 mai en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Griolet, président du conseil d'administration, ont approuvé les comptes de l'exercice 1924, qui font ressortir un bénéfice net de 1 million 318.657 fr. 16, auquel vient s'ajouter le report antérieur de 188.874 fr. 32, soit ensemble 1.507.531 fr. 48 que le conseil a proposé de répartir ainsi ; à la réserve légale, 65.932 fr. 85 ; aux actions, un dividende de 6 soit 30 fr. Le solde, après répartition, s'élevant à 216.326 fr. 20, a été reporté à nouveau.

M. André Atthalin, administrateur sortant, a été réélu.

Le rapport indique que l'année 1924 semble avoir été une année de transition. À son début, la crise qui sévissait sur le Maroc pesait lourdement sur les affaires du pays ; vers les derniers mois, grâce à une meilleure récolte vendue à des prix plus élevés et grâce aussi à un travail mieux servi par le développement de l'outillage économique, une certaine amélioration s'est produite, apportant aux colons quelque encouragement. Les chemins de fer drainant de l'intérieur vers les ports le produit des récoltes et apportant de l'extérieur les matériaux et outils nécessaires ont commencé à remplir effectivement leur rôle. Le rapport passe ensuite en revue les nombreuses participations de la société.

1926 (mai) : participation dans la Société nord-africaine de ventes publiques
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Nordaf_Ventes_publicques.pdf

MARIAGES
Marie Bigo
Gilbert Royer de Véricourt
(*Le Journal des débats*, 6 octobre 1926)

¹⁰ Athanasé Roudy : ingénieur E.C.P. Directeur adjoint de la Banque de Paris et des Pays-Bas :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Maroc.pdf

On annonce le prochain mariage de Mlle Marie Bigo, fille de M. et Mme Auguste Bigo, avec M. Gilbert Royer de Véricourt, ingénieur E.T.P., fils du directeur de la Compagnie générale du Maroc, et de Mme Benito Royer de Véricourt ¹¹.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC
S.A. frse au capital de 20 MF.
Siège social :PARIS, 280, bd St-Germain
Registre du commerce ; Seine, n° 35.844
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 479)

Conseil d'administration

GRIOLLET (Gasron), 97, av. Henri-Martin, Paris ; pdt ;
ATTHALIN (André), 11 *bis*, r. de Bellechasse, Paris ; adm. délégué ;
CAZALET (Édouard de), av. Frédéric-Mistral, Marseille ;
CROZIER (Philippe), 313, bd Malesherbes, Paris ;
HENRY (Arsène), 11, r. de l'Université, Paris ;
MASSON (Robert), 8, r. Anatole-de-la-Forge, Paris ;
HOMBERG (Octave), 18, place des États-Unis, Paris ;
CELIER (Alexandre), 55, r. de Babylone, Paris ;
BARDOUX (Jacques) ¹², 11, r. Mérimée, Paris ;
ODIER (Léon), 38, bd de Courcelles, Paris ;
GODARD (Louis), 15, r. Vavin, Paris ;
PEYTEL (André), 130, r. du Fbg-St-Honoré, Paris.

Commissaires aux comptes

DUPONT (Edmond), 5, av. de Messine, Paris ;
LEPAGE (Jules), 24, bd Voltaire, Paris.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1925

ACTIF	
Frais d'installation	mémoire
Frais d'augmentation de capital	mémoire
Prime de remboursement des bons	69.666 70
Frais d'émission des bons	265.779 60
Immeuble Rabat	158.680 40

¹¹ Bénito Royer de Véricourt (1876-1950) : fils de l'ancien directeur de la Banque russo-chinoise. Directeur de la Cie générale du Maroc, holding chérifien de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Administrateur de la Société marocaine d'approvisionnement, de la Cie marocaine d'éclairage et de force motrice, de la Sté d'études topographiques et de génie rural au Maroc, de la Sté d'habitations au Maroc, des Abattoirs municipaux et industriels au Maroc, des Tramways et autobus de Casablanca, des Ports marocains... Marié à Cécile Weil, fille de Léon Weil, obtenteur du monopole des tabacs au Maroc pour le compte de la Société internationale formée à cet effet par la dite Banque de Paris. Frère cadet de Léon de Véricourt, secrétaire général de la dite Société internationale des tabacs. Père de six enfants dont Étienne, chef de clinique, conseiller municipal de Paris, vice-président du conseil général de la Seine.

¹² Bardoux (Jacques)(1874-1959) ; sénateur (1938-1942), puis député du Puy-de-Dôme (1945-1955) ; www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Maroc.pdf

Caisse et banques	235.077 83
Effets à recevoir	233.783 55
Participations et titres	33.068.739 22
Débiteurs divers	4.339.790 58
Affaires immobilières	176.822 00
	<u>38.548.339 88</u>
PASSIF	
Capital actions	20.000.000 00
Capital obligations	9.500.000 00
Rés. légale	348.994 71
Créditeurs divers	7.181.576 17
Divid. et coupons impayés	29.920 34
Report à nouveau ex. 1924	216.326 20
Profits et pertes	1.271.612 46
	<u>38.548.339 88</u>

PROFITS ET PERTES 1925

DÉBIT	
Frais généraux	710.502 26
Amortissements	332.673 83
Intérêts et commissions payés	1.412.226 75
Frais relatifs au service des bons	852.721 26
Solde créditeur	1.271.612 46
	<u>4.579.736 38</u>
CRÉDIT	
Intérêts et bénéfices divers	4.579.736 38
	<u>4.579.736 38</u>

*Annuaire Desfossés, 1929, p. 1504 :
Conseil : idem 1926-1927.*

Compagnie générale du Maroc
(*La Journée industrielle, 1^{er} juin 1927*)

L'assemblée ordinaire, tenue le 30 mai, sous la présidence de M. Gaston Griolet, a approuvé les comptes de l'exercice 1926, faisant apparaître un bénéfice net de 1.316.897 fr. contre 1.271.612 fr. précédemment.

Le dividende a été maintenu à 30 fr. 1 action, sur lequel un acompte a été payé.
MM. Masson et Odier, administrateurs sortants, ont été réélus.

Compagnie générale du Maroc
(*La Journée industrielle*, 1^{er} juin 1928)

Réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Griolet, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1927 faisant ressortir un solde créditeur de 1.184.598 fr. 76, contre 1.316.897 francs.

Le dividende a été fixé à 36 fr. brut par action, contre 30 fr. l'an dernier, et le reliquat de 327.083 fr. 80 a été reporté à nouveau.

MM. A. Cazalet et A. Celier, administrateurs sortants, ont été réélus.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC
(*Le Temps*, 27 mai 1929)

L'assemblée ordinaire tenue le 14 mai, sous la présidence de M. G[aston] Griolet, président du conseil d'administration, a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1928, faisant apparaître un solde créditeur de 1.854.351 francs, auquel s'ajoute le report antérieur de 327.083 francs. Le total ainsi disponible a été réparti comme suit réserve légale, 92.717 francs ; intérêt statutaire de 5 %, 1 million ; tantièmes, 76.163 francs ; dividende supplémentaire de 3 %, 600.000 francs ; report à nouveau, 412.554 francs.

Le dividende brut, a été ainsi fixé à 40 francs et sera mis en paiement à une date qui sera ultérieurement fixée par le conseil d'administration.

MM. Gaston Griolet et Arsène Henry, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport indique que l'année 1928 a été satisfaisante pour le Maroc ; le développement économique de ce pays marque chaque année de nouveaux progrès.

Le rapport passe ensuite en revue les diverses affaires dans lesquelles la compagnie est intéressée.

La Compagnie des chemins de fer du Maroc a inauguré en novembre la ligne Casablanca-Marrakech, d'une longueur de 250 kilomètres. La ligne des phosphates, maintenant électrifiée, donne lieu à un trafic de plus en plus considérable. Le développement de la colonisation dans la région desservie par la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez s'est traduit par un accroissement de trafic et les résultats de l'exercice 1928 s'en sont heureusement ressentis. La Compagnie du chemin de fer de Tanger à Fez a converti ses deux emprunts 7 % contractés en 1926 et 1927, par l'émission de 223.736 obligations 5 % de 1.000 francs, ce qui lui a permis de rembourser la totalité des 200.000 bons décennaux 7 % de 500 francs et les 200.000 obligations 7 % de 500 fr. qui représentaient les 5^e et 6^e séries d'obligations françaises.

L'Énergie électrique du Maroc poursuit activement ses travaux, la centrale hydro-électrique de Sidi-Machou fonctionnera vraisemblablement dès cette année. Une autre centrale sera également installée à Oudjda.

La Société des ports marocains continue ses travaux conformément au programme prévu. L'exploitation s'est poursuivie normalement. Le trafic progresse dans des conditions satisfaisantes.

La Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité a fourni aux grands centres du Nord et de l'Ouest marocains plus de 6 millions de mètres cubes d'eau et près de 20 millions de kilowatts-heure de courant électrique.

L'activité de la Compagnie d'éclairage et de force au Maroc ne s'est pas ralentie depuis deux ans et sa marche est actuellement satisfaisante.

Les entreprises dans lesquelles la Société générale d'entreprises au Maroc a des intérêts ont poursuivi leurs travaux avec succès. Son volume d'affaires est sensiblement le même que celui de l'année précédente.

La Société d'habitations au Maroc a augmenté son capital de 10.300.000 francs à 12 millions. La Compagnie générale de transports et tourisme a également porté le sien de 8 à 20 millions pour répondre à l'extension croissante de ses affaires. L'exercice écoulé est en progrès sur les précédents.

La Compagnie chérifienne des carpettes a réalisé son stock et a été liquidée.

Le rapport indique encore que les opérations d'escompte ont diminué dans une proportion sensible par rapport à l'exercice précédent, les sociétés créées par la compagnie n'ayant plus autant besoin de crédit.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 24 mai 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue le 21 mai, a approuvé les comptes de l'exercice 1929, faisant ressortir un total de bénéfices nets de 1.871.219 fr. 88.

Le dividende a été fixé à 8 %, soit 40 francs brut par action, payable à une date que fixera ultérieurement le conseil.

L'assemblée a réélu MM. Ph. Crozier et J[acques] Bardoux, administrateurs sortants.

Au cours de l'exercice écoulé, les différentes sociétés dans lesquelles la compagnie possède des intérêts se sont développées normalement et les résultats d'ensemble des participations sociales ont été satisfaisants. Le rapport du conseil d'administration expose en outre que le conseil a poursuivi des études en vue de la création d'affaires nouvelles et tout spécialement en ce qui concerne les deux branches d'activité suivantes : la compagnie a pris des participations dans plusieurs affaires s'occupant de l'exploitation du sous-sol marocain : le Syndicat des pétroles au Maroc de la Société financière franco-belge de colonisation ; la Société chérifienne des pétroles ; la Société française des pétroles du Maroc ; la Société des Mines du Tadla et la Société des mines de Bou-Arfa.

Elle a agi de même pour l'exploitation des produits agricoles vis-à-vis de la Compagnie fruitière du Maroc, de la Société fruitière de Lalla-Mimouna et de la Société des Agaves d'Agadir.

Le rapport du conseil ajoute que les opérations d'escompte ont encore légèrement diminué par rapport à 1928 ; l'amortissement des bons se poursuit suivant le rythme progressif résultant des conditions de leur émission.

Dans les sociétés
COMPAGNIE GENERALE DU MAROC
(*L'Africain*, 8 août 1930)

Une assemblée extraordinaire se tiendra le 19 août en vue de l'augmentation du capital.

D'autre part, la société annonce qu'elle remboursera par anticipation, à partir du 15 janvier 1931, la totalité de ses bons 6 1/2 % de 500 francs.

COMPAGNIE GENERALE DU MAROC
(*L'Africain*, 3 octobre 1930)

L'assemblée extraordinaire du 23 septembre a autorisé le Conseil à porter le capital de 20 à 35 millions, par la création de 30.000 actions de 500 fr., émises à 750 francs.

Le droit de souscription sera de 1 action nouvelle pour 2 anciennes et 10.000 actions seront réservées aux porteurs des certificats de souscriptions originaires, à raison de 5 actions nouvelles par action d'origine de 5.000 francs.

Dans son rapport, le conseil expose que, devant le développement actuel du Maroc, le moment paraît venu d'accroître les ressources de la Société pour rendre possible sa participation dans des affaires en voie de création ou d'accroissement et aussi de lui permettre de rembourser ses obligations dont la charge est devenue onéreuse.

COMPAGNIE GENERALE DU MAROC
(*L'Africain*, 10 octobre 1930)

Une assemblée extraordinaire vient d'autoriser le conseil à porter le captal de 20 à 35 millions de francs, par la création de 30.000 actions de 500 francs qui seront émises à 750 francs.

Précisons que 20.000 de ces actions nouvelles seront offertes par préférence aux propriétaires des 40.000 actions actuelles, dans la proportion d'une nouvelle pour deux anciennes, et que les actions qui n'auraient pas été souscrites ainsi à titre irréductible seront ensuite réparties a titre réductible.

COMPAGNIE GENERALE DU MAROC
(*L'Africain*, 17 octobre 1930)

Suivant la notice parue au *B.A.L.O.* du 6 octobre, cette société va procéder à l'émission au prix de 750 francs, de 30.000 actions nouvelles de 500 francs, dont la souscription, ouverte du 7 au 27 octobre, sera réservée à concurrence de 20.000 aux actionnaires actuels.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1554 :
Conseil : *idem* 1926-1927.

ENTREPRISES COLONIALES
Compagnie Générale du Maroc
Assemblée générale extraordinaire du 23 septembre 1930
(*Les Annales coloniales*, 17 janvier 1931)

Les actionnaires se sont réunis le 23 septembre en assemblée extraordinaire, afin de statuer sur une proposition d'augmentation du capital social. Voici le texte *in extenso* du rapport et des résolutions qu'ils ont approuvés.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Le rapport que nous vous avons présenté à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 21 mai 1930, vous a montré la marche satisfaisante des affaires de notre compagnie. D'autre part, le développement actuel du Maroc ouvre la porte à des initiatives nouvelles.

Le moment paraît donc venu d'accroître les moyens d'action de notre société pour rendre possible sa participation dans des affaires en voie de création ou d'accroissement comme aussi pour lui permettre de rembourser ses obligations dont la charge est devenue onéreuse par comparaison avec les taux d'intérêt actuellement pratiqués.

Votre conseil a déjà fait publier dans les journaux d'annonces légales le remboursement anticipé, à partir du 15 janvier 1931, des 6 millions 082.500 fr. de bons 6 1/2 actuellement en circulation. L'augmentation de capital que nous vous proposons sera partiellement employée à assurer ce remboursement, le surplus étant disponible pour le remboursement des dettes à court terme ou pour des engagements nouveaux.

C'est ainsi que nous sommes amenés à vous proposer de porter notre capital de 20 à 35 millions de francs par l'émission de 30.000 actions nouvelles de 500 francs.

L'article 15 des statuts prévoit que, dans le cas d'une augmentation de capital, un droit de préférence à la souscription des actions nouvelles est réservé pour moitié aux propriétaires des actions existant lors de l'émission, pour un quart aux souscripteurs originaires, le dernier quart étant laissé à la disposition de l'assemblée, votre conseil vous propose de réserver, dans la même proportion, ce dernier quart aux actionnaires et aux souscripteurs originaires.

Si vous acceptez ces propositions, les droits de souscrire seront réservés par préférence de la manière suivante :

20.000 titres nouveaux sur 30.000 aux détenteurs d'actions anciennes de 500 francs, soit une pour deux, et 10.000 titres nouveaux aux possesseurs de certificats de souscription originaire des 2.000 actions émises en 1912, soit cinq actions nouvelles de 500 fr. pour une action d'origine de 6.000 francs.

Après usage de ces droits de préférence, des souscriptions à titre réductible seraient admises.

Les actions nouvelles pour lesquelles les actionnaires ou possesseurs de certificats de souscription originaire n'auraient pas, dans le délai qui sera prévu, exercé les droits de souscription qui leur sont réservés, seraient placés par les soins du conseil d'administration.

Les actions nouvelles seraient émises avec une prime de 250 fr. Elles auraient droit au premier dividende statutaire de 5 % sur le capital nominal dont elles seront libérées, au fur et à mesure de cette libération, et au dividende supplémentaire à compter du début de l'exercice en cours, dans les conditions précisées dans la résolution que nous soumettons à votre approbation.

Il y aurait lieu, dans le cas où vous approuveriez ces propositions, d'adapter au nouvel état de choses la rédaction de l'article 6 de nos statuts. [...]

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS*
(*Les Annales coloniales*, 18 avril 1931)

[...] La Banque est intervenue de façon particulièrement active pour plusieurs [augmentations de capital], parmi lesquelles nous mentionnerons : la Compagnie générale du Maroc, la Société des mines de zinc du Guergour*. [...]

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC
(*Le Journal des débats*, 29 avril 1932)

Bénéf. net de 1931 : 4.516.748 fr. contre 5.018.921 fr. Un div. de 6 contre 8 serait proposé à l'ass. du 9 mai.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC
(*La Journée industrielle*, 29 avril 1932)

Les comptes de l'exercice 1931 qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 9 mai font ressortir un bénéfice net de 2.295.027 fr., contre 2411.373 fr. pour l'exercice 1930 et un solde disponible de 2.810.808 fr., au lieu de 2.930.320 fr., précédemment.

Le conseil envisage de proposer la distribution d'un dividende de 6 % contre 8 % l'an dernier.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 10 mai 1932)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1931 se soldant par un bénéfice net de 2.295.027 fr. 56, non compris le report antérieur de 545.781 francs.

Le dividende a été fixé à 6 %, soit 30 fr. brut, payable à la date que le conseil fixera ultérieurement. Un reliquat de 583.009 fr. 71 a été reporté à nouveau.

M. Cahen-Fuzier ¹³, administrateur sortant, a été réélu et M. A[thanase] Roudy [BPPB] a été élu administrateur en remplacement de M. Louis Godard.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC
(*Le Journal des débats*, 14 mai 1932)

L'assemblée du 9 mai a approuvé les compte de 1931, accusant un solde créditeur de 2.205.027 fr. Le dividende attribué aux actions a été fixé à 30 fr: brut. La mise en paiement de ce dividende sera fixée ultérieurement par le conseil d'administration.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1603 :

Conseil : G. Griolet, pdt hon. ; E. Moreau, pdt ; A. Atthalin, adm. dél. ; Ed. de Cazalet, Ph. Crozier, L. Odier, A. Célier, L. Godard, A. Peytel, R. Masson, J. Bardoux, E. Cahen-Fuzier, R. Mallet, A. Roudy.

¹³ Édouard Cahen-Fuzier (1877-1948) : docteur en droit, il fit carrière à partir de 1909 au sein de la Banque de l'Union parisienne qu'il représenta dans une vingtaine de sociétés. Voir Qui êtes-vous ? www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Maroc.pdf

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC
(*Le Temps*, 17 juin 1933)
(*Les Annales coloniales*, 17 juin 1933)

L'assemblée ordinaire du 15 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1932 qui de soldent par un bénéfice brut de 1 millions 024.642 francs contre 4.510.748 fr.

Les amortissements s'élèvent à 410.208 fr., ce qui fait ressortir le bénéfice net à 2 millions 270.498 francs, permettant la distribution d'un dividende de 30 francs par action.

Le rapport du conseil d'administration signale que les sociétés dans lesquelles la compagnie possède des participations ont maintenu leur activité au cours de l'exercice écoulé dans des conditions satisfaisantes.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC
(*Le Temps*, 15 mai 1934)

Les produits bruts de l'exercice 1933 sont de 3 millions 445.776 francs contre 4.024.641 francs précédemment. Le bénéfice net s'établit à 2.076.897 francs contre 2.270.498, permettant un dividende de 25 francs contre 30 francs. Le portefeuille figure au bilan pour 48.444.702 francs contre 45.601.006.

COMPAGNIE GÉNÉRALE [DU MAROC]
(*La Journée industrielle*, 30 mai 1934)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1933 se soldant par un bénéfice de 2.076.897 fr., non compris le report antérieur de 599.306 francs.

Le dividende a été fixé à 25 fr. brut par action, payable à partir du 16 août prochain, sous déduction des impôts.

MM. Édouard de Cazalet et Alexandre Celier, administrateurs sortants, ont été réélus.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC
(*La Journée industrielle*, 30 mai 1935)

L'assemblée ordinaire tenue le 28 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1934, présentant un bénéfice net de 1.927.123 fr.

Le dividende a été fixé à 25 fr. brut par action et sera mis en paiement à partir du 2 septembre prochain, un reliquat de 872.743 francs étant reporté à nouveau.

L'assemblée a réélu administrateurs MM. Émile Moreau et Raoul Mallet.

Le rapport signale que, depuis le 15 avril 1934, la Compagnie des chemins de fer du Maroc exploite un total de 952 kilomètres de voie sur son premier réseau concédé. Elle poursuit, d'autre part, la construction de la section Louis-Gentil-Safi de son deuxième réseau, dont le premier tronçon, Ben-Guérir-Louis Gentil, est ouvert à l'exploitation

provisoire depuis novembre 1932. L'électrification du premier réseau est réalisée, à l'heure actuelle, sur une longueur de 485 kilomètres environ ; le programme des cours prévoit, en outre, l'équipement électrique de la ligne Port-Lyautey-Petitjean. Les recettes d'exploitation ont atteint un chiffre analogue à celui de l'année précédente.

L'Omnium nord-africain a apporté la branche transports voyageurs et marchandises à deux sociétés auxiliaires nouvelles : [la Compagnie auxiliaire de transports au Maroc] et l'Office général des transports au Maroc.

La Société des Ports marocains de Mehedy, Port-Lyautey et Rabat-Salé a mis en service, au cours de l'année 1934, un quai de 300 mètres à Port-Lyautey, et un quai de 220 mètres à Rabat, tous deux équipés de grues électriques et pourvus de magasins et hangars. Le trafic des Ports de Rabat et Port-Lyautey a accusé, en 1934, une baisse sensible par rapport à 1933. Il est, en effet, passé de 414.000 à 328.000 tonnes.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC
(*Le Journal des débats*, 9 mai 1936)

Les comptes de 1935 se soldent par un bénéfice net de 1.897.718 fr. contre 1 million 927.123 fr. en 1934. Le conseil proposera à l'assemblée du 27 mai le maintien du dividende à 25 fr. brut par action.

Compagnie générale du Maroc
(*La Journée industrielle*, 28 mai 1936)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1935, qui font apparaître un bénéfice net de 1.897.719 francs.

Le dividende a été fixé à 55 fr. brut par action. Une somme de 920.293 fr. a été reportée à nouveau.

L'assemblée a réélu membres du conseil d'administration MM. Ph. Crozier et J. Bardoux. Elle a ratifié la nomination de M. Erik Haguenin en remplacement de M. Léon Odier, administrateur démissionnaire.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1390 :

Conseil : E. Moreau, pdt ; A. Laurent-Atthalin, adm. dél. ; Ed. Cahen-Fuzier, Ed. de Cazalet, A. Célier, Ph. Crozier, R. Masson, A. Peytel, A. Roudy, J. Bardoux, E. Huguenin.

Commissaires des comptes : Dupont, Pannetier, Beugin.

Compagnie générale du Maroc
(*La Journée industrielle*, 2 juin 1937)

L'assemblée ordinaire tenue le 31 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1936, accusant un bénéfice net de 1 million 794.928 fr., auquel s'ajoute le report bénéficiaire antérieur de 920.293 francs.

Le dividende a été fixé à 25 fr. brut par action, payable à une date que fixera ultérieurement le conseil.

MM. A. Laurent-Atthalin et A. Peytel ont été réélus administrateurs.

La Compagnie générale du Maroc
(selon Augustin Hamon,
Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938).

Tout d'abord on les trouvera à la Compagnie générale du Maroc. Son siège social est 280, boulevard Saint-Germain, à Paris, tandis que celui de la Compagnie générale des colonies est au 282. Ces deux sociétés se touchent d'ailleurs de très près.

La Compagnie générale du Maroc fut créée en 1912, huit ans avant la création de sa voisine. Le président du conseil est le même que celui de la Banque de Paris et des Pays-Bas et de la Compagnie générale des colonies, M. Émile Moreau. Ces deux compagnies ont le même administrateur délégué, M. André Laurent-Atthalin. Les autres administrateurs communs aux deux sociétés sont MM. Édouard de Cazalet, Anathase Roudy et André Peytel. Les autres administrateurs sont :

[239] Jacques Bardoux [CIC], Édouard Cahen-Fuzier (de l'Union parisienne), Alexandre Celier (du Comptoir d'escompte), Philippe Crozier (Société générale), Erik Haguenin (Banque nationale pour le commerce et l'industrie*), Raoul Mallet ¹⁴ (Banque Mallet frères), Robert Masson, directeur du Crédit lyonnais. Tous ces personnages figurent déjà dans notre palmarès financier.

Et ainsi le conseil général de la Compagnie générale du Maroc est complet. La liste précédente est si éloquente qu'il est inutile d'insister.

Compagnie générale du Maroc
(*La Journée industrielle*, 10 mai 1938)

Réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Moreau, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1937, accusant un bénéfice de 1.467.249 fr., non compris le report antérieur de 876465 francs.

L'assemblée a voté la distribution de l'intérêt statutaire de 5 %, soit 25 fr. par action, payable à la date que le conseil fixera. Une somme de 519.362 francs a été reportée à nouveau.

La nomination en qualité d'administrateur de M. Jean Boissonnas, élu en remplacement de M. Raoul Mallet, décédé, a été ratifiée. MM. Roudy et Cahen-Fuzier, administrateurs sortants, ont été réélus.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC
(*Le Temps*, 11 mai 1938)

Le dividende a été maintenu à 25 francs par l'assemblée du 9 mai.

¹⁴ Raoul Mallet est décédé en juillet 1937. [Raoul Mallet (1863-1937) ; fils de Charles Mallet (1815-1902), du PLM, de la Banque ottomane, des Tabacs ottomans, du Port de Beyrouth, etc. Président du comité de Paris de la Banque ottomane, du Damas-Hamah et prolongements, administrateur de la Régie co-intéressée des tabacs de l'empire ottoman, de la Banque de Syrie et du Liban, du Port de Beyrouth, des Docks et entrepôts du Havre, des assurances Le Phénix, etc. A probablement succédé en 1931 à Arsène Henry comme représentant de la Banque ottomane à la Cie générale du Maroc.]

NÉCROLOGIE
Léon Odier
(*Le Temps*, 16 septembre 1938)

On annonce la mort de M. Léon Odier, banquier, décédé subitement en son domicile à Paris, 38, boulevard de Courcelles.

Obsèques au temple du Saint-Esprit, 5, r. Roquépine.

COMPAGNIE GENERALE DU MAROC.
(*Le Journal des débats*, 26 avril 1939)

L'exercice 1938 fait apparaître un bénéfice net de 1.421.062 fr. contre 1.467.249 fr, pour l'exercice précédent. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible ressort à 1.940.425 fr. contre 2.342.725 fr. Le conseil proposera un dividende de 20 francs au lieu de 25 francs précédemment.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC.
(*La Journée industrielle*, 12 mai 1939)

L'assemblée ordinaire, tenue le 9 mai, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1938, accusant un bénéfice de 1.421.062 fr. auquel s'ajoute le report antérieur de 519.362 francs.

Le dividende a été fixé à 20 fr. par action contre 25 fr., le conseil, en raison de la situation générale et de la nécessité de conserver une large trésorerie, jugeant prudent de limiter à 4 % l'intérêt versé sur le capital de 35 millions. La date de paiement sera ultérieurement fixée. Il a été reporté a nouveau 469 372 francs.

En remplacement de M. Anathase Roudy, administrateur démissionnaire, l'assemblée a nommé M. P. de Thomasson, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Elle a réélu, d'autre part, MM. E. Haguenin et R. Masson.

Le conseil donne dans son rapport des renseignements sur les principales entreprises dans lesquelles la compagnie est intéressée.

i. l'amélioration du trafic des chemins de fer marocains s'est poursuivie en 1938 parallèlement à une majoration de tarifs. Il en est résulté un accroissement sensible des recettes de la Compagnie des Chemins de fer du Maroc et de la Compagnie du Chemin de Fer de Tanger à Fez.

Les ventes d'énergie de l'Énergie électrique du Maroc se sont élevées à 128 millions de kilowatt-heure contre 114 millions en 1937.

Le trafic de la Société des Ports Marocains de Mehedy, Port-Lyautey et Rabat Salé est passé de 274 non tonnes en 1937 à 341.009 tonnes en 1938.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1786 :

Conseil : E. Moreau, pdt ; A. Laurent-Atthalin, v.-pdt ; P. de Thomasson, adm. dir. ; J. Bardoux, J. Boissonnas ¹⁵, Ed. Cahen-Fuzier, Ed. de Cazalet, A. Célier, Ph. Crozier, E. Huguenin, R. Masson, A. Peytel.

Commissaires des comptes : Pannetier, Beugin.

¹⁵ Jean Boissonnas (1870-1953) : du groupe Mirabaud. Voir Qui êtes-vous ?
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Maroc.pdf

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC
(*Le Temps*, 10 mai 1940)

L'exercice 1939 a laissé un bénéfice de 1.795.703 francs contre 1.421.062 francs en 1938.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC
(*Le Temps*, 14 mai 1942)

Les produits de l'exercice 1941 se sont élevés à 10.124.400 fr., contre 4.668.032 francs pour 1940.

Le solde créditeur net ressort à 7.575.439 francs, contre 3.293.308.

Le conseil proposera à l'assemblée du 27 mai le maintien du dividende à 30 francs.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC
(*Le Journal*, 31 mai 1943)

Les comptes de l'exercice 1942, se soldant par un bénéfice de 3.173.259 fr., ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 24 mai. Il a été décidé de reporter à nouveau le bénéfice et de prélever sur le fonds de prévoyance une somme de 210.000 fr. afin d'assurer une répartition égale à celle de l'année dernière, soit 30 fr. brut par action, qui sera mise en paiement, sous déduction des impôts, à partir du 2 juin.

Paul de THOMASSON, président
(1894-1973)

Fils de Raoul de Thomasson, lieutenant-colonel,
et de Hélène Marie Louise Marguerite de Caix de Saint-Aymour.
Marié à Thérèse Thureau-Dangin, fille de Jean Thureau-Dangin et d'une Dlle
Leroy-Beaulieu. Dont Jacques, Geneviève, Arnaud.

Inspecteur des finances (1920) : mission dans la Sarre (15 jan.-30 juin 1921),
en Algérie (1922), dans la Ruhr (1923), en Autriche (1925),
Directeur de l'Union des mines (1^{er} mai 1927-1933),
directeur de l'Urbaine-Vie (1934-1938),
directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas (1938-1948),
administrateur provisoire de la Banque Lazard (1941-1942).
Placardé à la Libération.

Directeur général adjoint de la Banque de l'Indochine (sept. 1950).

Chevalier (1927), puis officier (1952) de la Légion d'honneur

Annuaire Desfossés, 1945, p. 1816 :

Conseil : P. de Thomasson, pdt ; Armand Jullien, v.-pdt ; J. Bardoux, L. Beaupère, H. Bizot, Ed. Cahen-Fuzier, A. Ders, J. Guiraud, Ph. Mallet, R. Masson, A. Moreau-Néret, A. Peytel.

Commissaires des comptes : Pannetier, Beugin, Carlos Mulquin.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2122 :

Conseil : Armand Jullien, pdt ; A. Moreau-Néret, v.-pdt ; J. Bardoux, L. Beaupère, H. Bizot, A. Ders, J. Guiraud, Ph. Mallet, A. Peytel, F. Anthoine, Ch. Brincard.

Commissaires des comptes : Pannetier, Beugin, Carlos Mulquin.

AEC 1951-815 — Cie générale du Maroc, 280, boulevard Saint-Germain, PARIS (7^e).
Capital. — Société anon., fondée le 12 février 1912, 130 millions de fr. en 52.000 act. de 2.500 fr. libérées.

Dividendes. — 1947, 1948, 1949 : 10 %.

Objet. — Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières et immobilières, toutes entreprises minières et de travaux publics et généralement toutes opérations favorisant le développement économique du Maroc. La Cie Générale du Maroc possède des participations, notamment dans les sociétés suivantes : Cie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez, Cie des chemins de fer au Maroc, Énergie électrique du Maroc, Société des moulins du Maghreb, Société des brasseries du Maroc, Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité, Cie Fasi d'électricité, Société générale d'entreprise au Maroc, Omnium Nord-Africain, etc.

Conseil. — MM. Armand Jullien [BPPB], présid.; André Moreau-Néret [Cie du Midi], vice-présid. ; Jacques Bardoux [CIC], Henry Bizot [CNEP], Louis Beaupère [Sté générale], Charles Brincard [Crédit lyonnais], Jules Guiraud [BNCI/Crédit foncier de Madagascar], André Hérisson [Marseillaise de Crédit], Philippe Mallet, Roger Paquelin [BUP/Cie marocaine], André Peytel [Crédit algérien], Jean Reyre [BPPB], admin.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC [Desfossés 1956/1722]

Jullien (Armand)(1893-1981)[ép. Geneviève Nivard][nommé en 1937 dir. adj. BPPB], 127 (BPPB), 359 (Ch. fer Maroc), 365 (Ferm. ch. fer tunis.), 379 (Smyrne-Cassaba), 413 (Tram.+autob. Casa.), 494 (STEF), 1223 (v.-pdt CSF), 1228 (Radio-France), 1231 (v.-pdt Radio-Orient), 1313 (SMD), 1721 (pdt Cie gén. col.), 1722 (pdt Cie gén. Maroc), 1737 (Cie lyonn. Madag.), 1809 (Caoutch. Mékong), 1835 (Nossi-Bé), 1839 (pdt Tabacs au Maroc).

Beaupère (Louis)(1901, frère de Paul-Louis)(ép. Biosse-Duplan)[Sté Générale], 199 (UIC), 514 (SNI), 542 (Exploit. élec. et indus.), 1721 (Cie générale des colonies), 1722 (Cie générale du Maroc).

Bizot (Hy)[1901. Fils de Jacques + Dlle Morel-Journal. Frère cadet de J.-J. et d'Ennemond. Ép. Guillemette de Lauriston-Boubers. Insp. des finances. *Témoignage chrétien*][CNEP], 1722 (Cie gén. Maroc), 2205 (Didot-Bottin).

Brincard (baron Charles-Henri)[fils de Georges, pdt du Créd. lyonnais, et de M.-Th. Germain. Ép. Béatrice de Liedekerke], 361 (Tanger-Fez), 850 (Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons), 999 (Cie d'applic. mécaniques<SKF), 1722 (Cie générale du Maroc).

Cazanove (Amaury Bigaut de)(dg BNCI), 1722 (Cie générale du Maroc).

Hérisson (André)[ép. Marcelle Griolet][x /], 194 (pdg Marseillaise de crédit), 1722 (Cie gén. Maroc), 1738 (Enfida), 1988 (Raffinerie de sucre de St-Louis).

Mallet (Philippe)(1902-1986)[Fils de Raoul (1863-1937), ci-dessus], 106 (Bq Syrie+Liban), 216 (Bq ottomane), 320 (Latonia), 486 (Docks-entrepôts du Havre), 703 (Docks pétroles d'Ambès), 1231 (Radio-Orient), 1722 (Cie gén. Maroc), 2288 (Lip).

Martin (René)[1899-1986][Polytechnicien, ing. Ponts-et-Chaussées. 1947 BPPB], 226 (Santa-Fé), 287/2 (Cie immob. algérienne), 359 (Ch fer Maroc), 361 (Tanger-Fez), 1233 (CGEE), 1311 (pdt ÉÉM), 1619 (Éts Susset), 1722 (Cie gén. Maroc), 1723 (Omnium nord-afr.), 1839 (Tabacs au Maroc), 2156 (Prénatal).

Paquelin (Roger)[Paris XVI^e, 1896-Dijon, 1978][dir. Bq union parisienne. Anc. adm. Banque franco-roumaine], 423 (SITA), 1721 (Cie gén. colonies), 1722 (Cie gén. du Maroc), 1758 (adm.-dir. Cie marocaine).

Peytel (André), 193 (Métropolitaine de financ. et de banque), 204 (Créd. alg.), 357 (liquid. CF Ouest alg.), 594 (Maroc. mines et prod. chim.), 734 (Équatoriale de mines), 1721 (Gale des colonies), 1722 (Gén. du Maroc), 1990 (Raff. + suc. Say), 2124 (pdt Prisunic).

OBJET : Gestion d'un portefeuille de valeurs coloniales ou de sociétés en rapport avec les colonies ou pays de protectorat, et plus particulièrement du Maroc.

PARTICIPATIONS : Chemins de fer du Maroc, Chemin de fer de Tanger à Fez, Chemins de fer du Maroc Oriental, Tramways et Autobus de Casablanca, L'Énergie électrique du Maroc, Marocaine de Distribution d'eau, de gaz et d'électricité [SMD], Générale d'entreprises au Maroc [SGE-Maroc], Omnium Nord-Africain, France-Auto, Moulins du Maghreb, Pêcheries et conserves alimentaires (Sapca), Marocaine de Cultures et d'Entreprises.

CAPITAL SOCIAL : 130 millions de fr., divisé en 52.000 actions de 2.500 fr. À l'origine, 10 millions, porté en 1920 à 20 millions et en septembre 1930 à 35 millions, par l'émission à 750 fr. de 30.000 actions nouvelles (1 nouv. pour 2 anc., coup. 12). Porté en 1949 à 130 millions par l'émission à 1.000 fr. de 190.000 actions de 500 fr. (droit de préférence : 142.500 aux anciens actionnaires et 47.500 aux propriétaires de certificats de souscripteur originaire). Titres regroupés à 2.500 fr. en 1950.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Au cours du premier semestre.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus, 10 % au conseil d'administration et le solde aux actions, sauf affectations facultatives pour réserves spéciales, fonds de prévoyance ou reports.

LIQUIDATION : 10 % au conseil, 90 % aux actions.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Banque de Paris et des Pays-Bas.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions 23. — Notice SEF : CO 170.

COUPONS NETS AU PORTEUR : N° 34 (16 juillet 1951), 50 et 250 fr. ; 35 (16 juillet 1952), 300 fr. ; 36 (1^{er} juillet 1953), 408 fr. ; 37 (15 juillet 1954), 500 fr. ; 37 (15 juillet 1955), 600 fr.

en milliers de \$	Bénéfice nets	Dividende total	Total de bilan
1944	4.498	2.937	
1945	4.409	3.766	
1946	8.514	3.426	
1947	8.539	3.429	
1948	10.275	4.352	
1949	15.228	13.797	
1950	20.252	17.128	312.534
1951	29.023	21.131	372.478
1952	42.847	28.075	534.095
1953	49.370	33.767	568.092
1954	51.676	40.312	872.145

O'NEILL Henry [/x0], administrateur de sociétés. Né à Brest (Fin.), le 18,9.1899. F. : d'Henry, général d'artillerie, et de Berthe Veron. M. : le 5.11.1927, à Saint-Maur, avec

Charlotte Bolzinger. Enf. : Patrick, Guillemette, François [PDG d'Ingénierie maritime et commercialisation (IMC)* à Tonny-Charente (1985-1991)], Alain, Antoine et Olivier. Études : anc. élève École polytechn. Gr. univ. : bach. ès lettres, bach. ès sc. Carr. : 1924 ing. chez Citroën, 1925 ing. au N.E. Parisien, 1926 Shell Paris, 1929 en Indochine, 1932 au Maroc, 1945 dir. du groupement achat des carburants, 1951 dir. gén. Cie gén. du Maroc. Décor. : Cheval. Légion d'hon., Cr. de guerre G.M. I et G.M. II. Adr. priv. : 26, rue Franqueville, Paris 16 ; prof. : 280, bd Saint-Germain, Paris 7, France.
